

Arrêté du 5 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 22 juin 2006 fixant les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité de contrôle technique d'exploitation

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	20/09/2014
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	DEVA1415966A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029470316
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,Vu le décret n° 2006-731 du 22 juin 2006 instituant une indemnité de contrôle technique d'exploitation pour certains personnels de l'aviation civile ;Vu l'arrêté du 22 juin 2006 fixant les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité de contrôle technique d'exploitation,Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1415966A du 20 septembre 2014, « Arrêté du 5 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 22 juin 2006 fixant les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité de contrôle technique d'exploitation ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029470316> (consulté le 29 août 2026).